



Les Parcs naturels régionaux,

institués il y a maintenant 40 ans, ont pour objectif de protéger le patrimoine naturel et culturel remarquable d'espaces ruraux de qualité mais fragiles, parce que menacés soit par la dévitalisation, soit par une trop forte pression urbaine ou touristique.

Leur mission est d'assurer un développement économique et social harmonieux de leurs territoires en s'appuyant sur le respect de l'environnement.

Nés d'une volonté locale (les communes formant le territoire du Parc s'engagent à travers une Charte à 12 ans), ils sont au nombre de 45 aujourd'hui à bénéficier du classement en «Parc naturel régional» attribué par le Ministère en charge de l'Environnement. Ils concernent 13% de notre territoire où vivent 3 millions d'habitants.

Une mosaïque de paysages

Il y a des Parcs de haute ou moyenne montagne, de plaine et de zones d'estuaires, sur des zones forestières ou de prairies.

Le plus petit, le Parc de la Haute Vallée de Chevreuse, avec 21 communes, couvre 24 000 hectares et 46 500 habitants y vivent en permanence. Les plus grands Parcs rassemblent chacun plus de 150 communes et couvrent 300 000 à 600 000 hectares (Guyane, Volcans d'Auvergne, Ballons des Vosges, Grands Causses, Livradois Forez...)

Les missions

♦ **La protection et la gestion du patrimoine naturel et culturel**, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages ;

♦ **l'aménagement du territoire**, en contribuant à la définition et l'orientation des projets d'aménagement ;

♦ **le développement économique et social**, en animant et coordonnant les actions économiques et sociales pour assurer une qualité de vie sur son territoire ; le Parc soutient les entreprises respectueuses de l'environnement qui valorisent ses ressources naturelles et humaines ;

♦ **l'accueil, l'éducation et l'information du public**. Il favorise le contact avec la nature, sensibilise les habitants aux problèmes environnementaux ;

♦ **l'expérimentation**. Le Parc contribue à des programmes de recherche et a pour mission d'initier des procédures nouvelles et des méthodes d'actions.

Quelques actions...

Protéger les richesses naturelles et les paysages

Mettre en valeur et animer le patrimoine culturel

Soutenir et valoriser les activités économiques

Développer un tourisme de qualité

Sensibiliser et éduquer à l'environnement

45 Parcs naturels régionaux

Alpilles	Luberon
Armorique	Marais du Cotentin et du Bessin
Avesnois	Martinique
Ballons des Vosges	Massif des Bauges
Boucles de la Seine normande	Millevaches en Limousin
Brenne	Montagne de Reims
Brière	Monts d'Ardèche
Camargue	Morvan
Caps et Marais d'Opale	Narbonnaise en Méditerranée
Causses du Quercy	Normande-maine
Chartreuse	Oise-Pays de France
Corse	Perche
Forêt d'Orient	Périgord-Limousin
Gâtinais français	Pilat
Grands Causses	Pyrénées Catalanes
Guyane	Queyras
Haut-Jura	Scarpe Escaut
Haut-Languedoc	Vercors
Haute Vallée de Chevreuse	verdon
Landes de Gascogne	Vexin français
Livradois-Forez	Volcans d'Auvergne
Loire-Anjou-Touraine	Vosges du Nord
Lorraine	

La nature pour tous – un engagement des Parcs naturels régionaux



Permettre l'accès à la nature pour tous est un objectif important pour les 45 Parcs naturels régionaux, désireux de faire découvrir les patrimoines naturels et culturels au plus grand nombre.

L'accueil des personnes en situation de handicap est évidemment un aspect central du volet social du développement durable des territoires de Parcs, aussi bien dans le contexte des loisirs que du tourisme. Les Parcs développent de nombreuses actions en partenariat avec les associations, réalisent ou assurent la promotion des équipements permettant l'accès de leur territoire aux publics en situation de handicap, comme par exemple :

♦ **Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale** : création de sentiers « tout public » dans la Réserve de la Romelaère, ainsi que pour la découverte des coteaux calcaires et de la Vallée de l'Aa. Ces sentiers permettent la découverte de sites emblématiques, grâce au cheminement adapté pour les personnes à mobilité réduite et pour les mal-voyants.

♦ **Parc naturel régional du Haut-Jura** : édition d'un guide des hébergements, restaurants et sites accessibles aux visiteurs en situation de handicap.

♦ **Parc naturel régional du Morvan** : organisation du « Raid handi-valides DREAM » regroupant des équipes mixtes valides-handicapés qui pratiquent toutes les activités de pleine nature possibles sur le territoire. Le Parc a également aménagé un rocher d'escalade pour les non-voyants. À terme l'objectif est de rendre l'ensemble du territoire accessible à tous. Le Parc a créé avec différents partenaires : « Morvan pour tous », un projet permettant la mise en réseau des acteurs et visant à favoriser l'implantation d'équipements accessibles à tous, l'organisation d'événements rassemblant personnes valides et handicapées et à accompagner les entreprises innovantes dans ce domaine.

♦ **Parc naturel régional du Luberon** : appui aux prestataires touristiques pour la mise aux normes de leurs établissements, pour l'accueil de personnes handicapées.

♦ **Parc naturel régional du Vercors** : identification et accompagnement des démarches existantes en faveur de l'accès au territoire pour tous, dans le cadre d'un projet global de mise en accessibilité de l'ensemble du Parc.



La Fédération des Parcs naturels régionaux

Créée en 1971, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France est l'outil privilégié des actions communes des Parcs.

Elle est une structure de concertation avec les Régions et les partenaires nationaux de l'action des Parcs, notamment les autres espaces protégés français et européens.

La Fédération des Parcs a pour rôle :

⇒ de représenter les intérêts collectifs des Parcs naturels régionaux auprès des instances nationales et internationales et de participer à la définition et à la mise en oeuvre des politiques concernant les espaces ruraux français ;

⇒ de diffuser et faire connaître l'éthique des Parcs naturels régionaux et leurs actions, en France et à l'international, d'assurer un échange d'information entre les Parcs, de faciliter la mise en commun de leurs expériences et d'encourager les échanges avec les autres espaces protégés français ou étrangers ;

⇒ d'assister les organismes chargés d'étudier et de gérer les Parcs, en particulier lors des procédures de création de Parc ou de révision de charte. Elle donne un avis sur le classement ou le renouvellement de classement des Parcs ;

⇒ d'assurer une information sur les modalités d'accueil du public et une promotion de l'ensemble des Parcs naturels régionaux français ;

⇒ de veiller à la protection de la marque « Parc naturel régional ».

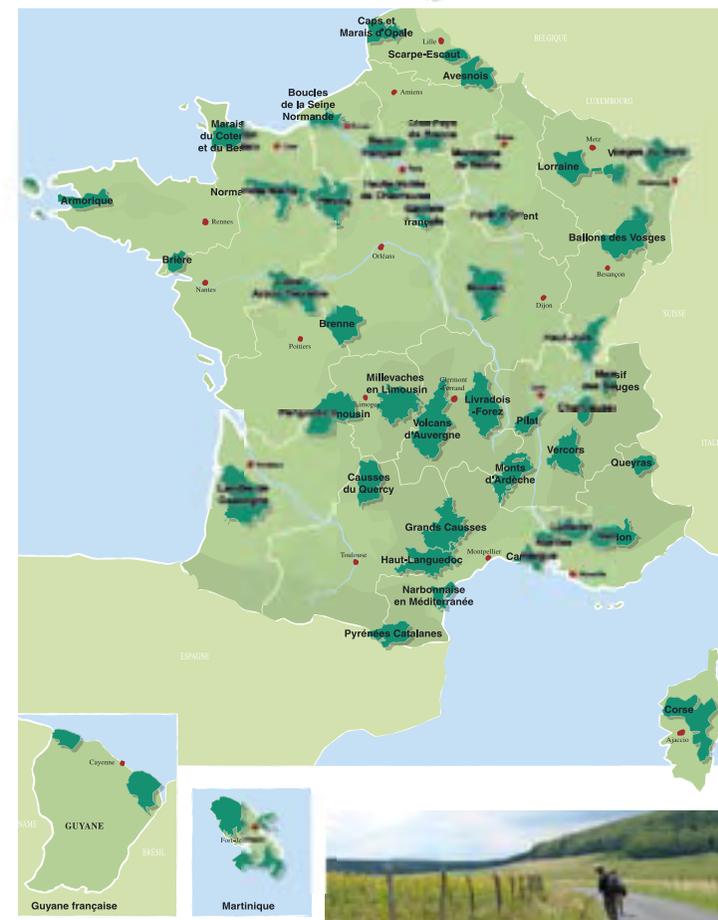


Fédération des Parcs naturels régionaux de France
9 rue Christiani - 75018 Paris - France
T. 01 44 90 86 20
F. 01 45 22 70 78

info@parcs-naturels-regionaux.fr
www.parcs-naturels-regionaux.fr



Les Parcs naturels régionaux de France



45 Parcs naturels régionaux
13% du territoire
3700 communes
3 millions d'habitants
7 millions d'hectares

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI